

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 27 août 2020**

**DCM N° 20-08-27-4**

**Objet : Modification des autorisations de programme et crédits de paiement.**

**Rapporteur: M. LUCAS**

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP). Cette méthode permet de mieux planifier leur mise en œuvre et d'en accroître la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence de la programmation et du suivi des grands projets de la collectivité.

Sont également gérés en AP certaines dépenses d'investissement dites "récurrentes", dédiées à l'entretien lourd et/ou au renouvellement des biens de la collectivité. Il s'agit dans ce cas de planifier et suivre ces dépenses via des enveloppes annuelles reconduites chaque année.

L'état des AP/CP doit faire l'objet d'une décision distincte des décisions budgétaire. Il fait l'objet d'une actualisation au moins deux fois par an, lors du vote du Budget Primitif et à l'occasion du Budget Supplémentaire.

La présente délibération consiste principalement réaffecter les CP non consommés en 2019, et à réviser les échéanciers prévisionnels de réalisation des projets, notamment en raison de la crise sanitaire.

**Plusieurs autorisations de programmes voient ainsi leurs crédits de paiement 2020 modifiés :**

- L'AP 11009 relative aux travaux de l'AGORA voit ses crédits de dépenses 2020 abondés de 311 k€ (glissement des CP non consommés en 2019) afin de payer les dernières factures, ses crédits de recette abondés de 1,371 M€ (glissement des CP non réalisés en 2019) ;

- L'AP 19052, relative à la rénovation de vestiaires du pôle parcs, jardins et espaces naturels voit ses crédits de dépenses 2020 augmenter de 50 k€ pour ajuster le budget aux montants des marchés suite à l'ouverture des plis et reprendre les crédits non consommés en 2019 ;

- L'AP 18051, relative à la rénovation de la tribune sud du FC METZ voit ses crédits de dépenses 2020 augmenter de 500 k€ afin que le solde de la participation de la ville (5 M€ au total) soit versé dès 2020 ;

- L'AP 13032, relative à la création, rénovation et mise en accessibilité PMR, des espaces verts et des aires de jeux voit ses crédits de dépenses et de recettes 2020 augmenter de 39 k€ (glissement de CP non réalisés en 2019), correspondant à des travaux à refacturer à HAGANIS ;

- L'AP 17047 relative à la rénovation des serres de jardin botanique voit ses crédits de paiement 2020 diminuer de 280 k€ suite à l'impossibilité de réaliser ces cette année en raison de la crise sanitaire ; les crédits sont reportés sur 2021 ;

- L'AP 13027 portant sur la réfection des cimetières et l'extension des columbariums voit ses crédits de dépenses 2020 abondés de 30 k€, le montant global de l'AP est réajusté à hauteur de 15 k€ ;

- les AP 11003 et 11004 concernant les travaux dans bâtiments scolaires voient leurs crédits de paiement 2020 diminuer respectivement de 300 k€ et 400 k€, suite à l'impossibilité de réaliser le volume annuel habituel du fait de la crise sanitaire.

- l'AP 12020 relative à la rénovation et création de restaurants scolaires voit ses crédits de dépenses 2020 abondés de 263 k€ (glissement de CP non réalisés en 2019) ;

- L'AP 19055 relative à la construction d'un centre socioéducatif à Borny voit ses crédits de paiement 2020 diminuer de 260 k€ en raison du décalage du démarrage de l'opération ; les crédits sont reportés sur les années ultérieures ;

- l'AP 19054 relative au nouveau programme national de renouvellement urbain 2019-2032 voit ses crédits de dépenses 2020 diminuer de 200 k€, rééchelonnés sur les années à venir.

Les AP dites "d'enveloppes annuelles récurrentes" voient leurs montants totaux diminuer pour être ajustés aux dépenses effectivement réalisées en 2019.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances et des Ressources entendue ;

VU la Loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la dernière délibération des AP/CP du 19 décembre 2019 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective de différentes opérations ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Eric LUCAS

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Décisions budgétaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8

Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**